

Le cadre juridique du droit d'accès à l'information

La Tunisie a adopté la « Loi organique relative au droit d'accès à l'information » (Loi n°- 2016-22) en mars 2016 . Avec cette loi, la Tunisie est à la pointe du monde arabe en matière de promotion de la transparence dans les institutions publiques .

La loi tunisienne exige que tous les organes gouvernementaux, les institutions publiques et toute autre institutions recevant des fonds de l'État rendent publiques toute une gamme d'informations, dont leurs organigrammes, leurs textes juridiques, leurs accords avec des États, leurs politiques et programmes qui concernent le public, leurs processus d'achat, leurs statistiques...

Textes de Loi :

- La Loi Organique N° 22-2016 du 24/03/2016 relative au droit d'Accès à l'Information.
[Version française](#)